BASSADE DU LUXEMBOURG
EN BELGIQUE

Bruxelles, le 2 janvier 1968

9.2.743/1/68

Cabinet du Ministre
Entrée: - 4 JAN 1968

Monsieur le Ministre,

Concerne : Echec de la candidature britannique à la C. E. E.

J'ai l'honneur de vous faire part de quelques considérations concernant l'échec de la demande d'adhésion britannique aux Communautés Européennes.

Je voudrais tout d'abord confirmer que la bouderie du représentant belge aux Conseils agricole et social est due avant tout à une saute de mauvaise humeur devant l'incapacité de pouvoir infléchir tant soit peu la ligne de conduite française qui était, non seulement prévisible, mais connue d'avance.

/...

n Excellence
onsieur Pierre Grégoire
inistre des Affaires Etrangères
uxembourg

© ANLux (Archives Nationales Luxembourg) inv.nr. AE-15452
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/Z00672

On me dit que du côté belge on désirait également tendre la perche au gouvernement hollandais qui, pour des raisons de politique intérieure, devait prendre une attitude encore plus ulcérée que ne le fit le gouvernement belge.

Quoi qu'il en soit, on est, je pense d'autant plus conscient du côté ridicule de l'attitude d'irritation des autorités belges que la presse belge, et plus particulièrement "La Libre Belgique", ont vivement critiqué cette attitude qui, selon ce journal, devait se solder par un échec diplomatique.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la Libre Belgique ait relevé, d'une manière très élogieuse le message de nouvel an de M. Werner adressé au Figaro, contrastant ce message avec celui de M. Van den Boeynants qui était vivement critiqué pour sa position peu réaliste et sa fausse appréciation des problèmes. Dans cet ordre d'idées, je crois utile de vous signaler un nombre de conversations que j'ai eues avec mon collègue français, le Comte de Crouy-Chanel qui est un ami de longue date.

L'Ambassadeur de France m'a fait savoir que du côté français on appréciait notre attitude plus nuancée et plus sage que celle de nos partenaires du Benelux. Selon mon interlocuteur, le problème de l'adhésion britannique est évidemment un problème politique.

L'Ambassadeur, qui m'a dit parler en son nom personnel, m'a dit clairement qu'il ne pouvait être question d'admettre le Grande-Bretagne dans les Communautés tant qu'il n'y avait pas eu d'arrangement politique entre ce pays et la France.

/...

Il fallait comprendre la situation de la France qui avait, au cours de l'histoire européenne, joué un rôle de tout premier plan.

La France était le seul pays européen qui avait à la fois une vocation atlantique et méditerrannéenne. Elle avait un héritage culturel à défendre tout en se rendant compte des moyens relativement limités dont elle disposait tant par sa situation géographique que par sa relative faiblesse économique.

La France était toujours menácée d'isolement risquant de devenir une espèce de Québec dans une Europe de plus en plus anglo-saxonne.

Aucun gouvernement français ne pourrait courir le risque de voir la France isolée en Europe du fait que l'Angleterre essaierait, dès son adhésion au Marché Commun, d'organiser une espèce de coalition des autres partenaires contre elle.

Il fallait se souvenir que la politique anglaise avait traditionnellement consisté à obtenir un équilibre des forces en s'opposant à toute hégémonie sur le continent.

Si cette notion historique de l'équilibre des forces en Enrope était dépassée par l'énorme importance prise par les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et bientôt par la Chine, on gardait en France le sentiment que les Anglais n'avaient pas oublié leur politique du siècle passé.

/...

Afin de garantir à la France une espèce d'hégémonie dans les Communautés Européennes, il fallait que les Anglais prennent une série d'engagements à définir au cours de conversations bilatérales franco-anglaises.

Jusqu'à présent le gouvernement français avait fait à deux reprises un appel du pied aux Anglais qui, apparemment, n'avaient pas compris ou n'avaient pas ovoulu comprendre.

Ainsi, lors de la visite malencontreuse de M. Macmillan à Rambouillet, avait-on, du côté français, espéré entamer des négociations.

Un deuxième essai d'arriver à un arrangement avec les Anglais avait été entrepris lors de la visite de M. Pompidou à Londres.

Les deux occasions furent évidemment manquées.

Quoi qu'il en soit, le Comte de Crouy-Chanel estime que les états du Benelux pourraient utilement remplir le rôle de médiateur, qui revient si naturellement au pays d'entre-deux, en essayant de faire comprendre aux Anglais l'utilité de contacts préalables avec la France.

On devrait en effet arriver, comme le dit mon interlocuteur, à une renégociation de l'alliance cordiale qui serait un prélude indispensable à l'admission de la Grande-Bretagne dans les Communautés Européennes.

/...

Ces conclusions n'apportent évidemment pas d'éléments nouveaux à une situation bien connue depuis longtemps.

Je ne pense pas que les réflexions que m'a communiqué mon collègue français soient des considérations personnelles.

L'Ambassadeur de France à Bruxelles est en effet un diplomate chevronné qui a des relations très étroites avec M. Couve de Murville et les milieux de l'Elysée.

Les conclusions qu'il faudrait à mon avis tirer des récentes tractations communautaires sont tout d'abord que les Français préféreraient faire éclater les Communautés Européennes plutôt que d'en perdre le leadership.

Il est certain que les gouvernements du Benelux, comme d'ailleurs les gouvernements italien et allemand, ne peuvent infléchir la position française que lorsqu'un intérêt national français rend un changement de direction de sa politique désirable.

Tout le monde est d'accord pour regretter très vivement les méthodes souvent très militaires du Général De Gaulle dans le domaine de la diplomatie internationale.

Mais tant que le Général De Gaulle sera au pouvoir, ses méthodes prévaudront. On ne les aime pas, elles font partie du folklore gaulliste mais il ne faut pas oublier qu'elles flattent le nationalisme souvent chauvin de nos amis français.

Dans ces conditions, il me semblerait utile de se concerter si possible avant la fin du mois de janvier entre les gouvernements du Benelux afin d'arrêter une ligne de conduite plus homogène en cette matière.

M. Harmel sera en congé jusque vers la fin de ce mois. On ne pourra donc pas s'attendre à de grandes initiatives du côté belge.

Je puis m'imaginer que du côté néerlandais on aimera également faire oublier les déclarations de M. Luns au Parlement qui ont causé quelques surprises en Belgique.

Au cas où vous auriez une communication à faire à M. Harmel, je serai bien entendu très heureux de la lui faire parvenir par le truchement de son Cabinet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur,